

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2001/2019(INI)
Procédure terminée	
État des ressources propres de l'Union pour 2001	
Sujet 8.70.01 Financement du budget, ressources propres	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PSE HAUG Jutta	15/03/2001

Événements clés			
15/03/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/06/2001	Vote en commission		Résumé
25/06/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0238/2001	
04/07/2001	Débat en plénière		
05/07/2001	Décision du Parlement	T5-0390/2001	Résumé
05/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2019(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/5/14557

Portail de documentation				
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0238/2001	25/06/2001	EP

État des ressources propres de l'Union pour 2001

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Jutta HAUG (PSE, D) sur la situation des ressources propres de l'Union en 2001. Le rapport revient - à l'occasion du débat sur le budget rectificatif et supplémentaire (BRS) n° 4 - sur le besoin de modifier le système des ressources propres pour assurer l'autonomie financière de l'Union. En effet, les États membres, par le BRS n° 4, réaliseront des économies à hauteur de 11,6 milliards d'euros grâce à l'inscription au budget 2001 du solde de l'exercice 2000. Dans le rapport, il est souligné que la tendance à la baisse de la part du PNB communautaire, qui revient au budget de l'Union, se confirme. Les ressources à percevoir par les États, au nom de l'Union, et à lui transférer équivalent au 1,06 % de leur PNB en 2001 alors qu'elles représentaient 1,20 % du PNB en 1996. La commission réitère la position selon laquelle il faut doter l'UE d'une source indépendante de revenus, suffisante pour satisfaire ses besoins et directement liée au contribuable. Elle soutient les efforts en vue de l'instauration éventuelle d'un impôt européen à titre de recette directe qui n'entraînerait pas des coûts supplémentaires pour les contribuables et pourrait renforcer le lien entre l'UE et ses citoyens. Par ailleurs, le PE devrait être pleinement associé dans la procédure budgétaire aux décisions concernant les recettes. ?

État des ressources propres de l'Union pour 2001

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Jutta HAUG (PSE, D) sur la situation des ressources propres de l'Union européenne en 2001, le Parlement européen appuie pleinement la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour rappel, le Parlement réitère son point de vue maintes fois exprimés selon lequel l'Union devrait se doter d'une source indépendante de revenus et non dépendre des versements des États membres. Il salue à cet égard, la proposition du gouvernement belge de proposer, lors de sa Présidence, un débat en vue de définir à moyen terme un nouveau cadre budgétaire qui pourrait déboucher sur un impôt européen sans charge supplémentaire pour le contribuable européen. La plénière a en outre souligné les efforts consentis par la Commission et la Cour des comptes pour découvrir les irrégularités dans les versements des États membres et prie la Commission d'explorer toutes les possibilités d'imputer le manque à gagner résultant sur le budget de l'Union de l'omission de la collecte de ressources propres traditionnelles sur les versements des États membres au budget de l'Union. Enfin, la plénière soutient l'action judiciaire engagée par la Commission contre les fabricants de cigarettes américains pour contrebande et déplore que tous les États membres ne se soient pas associés au procès. ?